



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020  
Délibération n°DEL-2020-0204

OBJET : **Affectation des résultats 2019 - Budget Annexe "Domaines skiables - 7 Laux"**

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice 74  
Présents 59  
Pouvoirs 11  
Absents 11  
Excusés 4  
Pour 70  
Contre 0  
Abstention 0  
N'ayant pas pris part au vote 0

Acte rendu exécutoire  
après transmission en  
Préfecture le

27/07/20

et affichage le

27/07/20

Secrétaire de séance  
Anne-Françoise BESSON

Le 21 juillet 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 15/07/2020.

**Présents** : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Michel BELLIN - CROYAT, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Jean-Yves GAYET, Martin GERBAUX, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, François OLLEON, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK, Marilyn ARNDT, Jean-Luc FILLON, Philippe GENESTIER, Nicole JONGBLOETS, Jean Luc ROUX

**Pouvoir** : Régine MILLET à Christophe BORG, Claudine GELLENS à Sylvain MICHALIK, Vincent GOUNON à Martin GERBAUX, Alain GUILLUY à Michel BELLIN - CROYAT, Martine KOHLY à Françoise MIDALI, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Serge POMMELET à Annie FRAGOLA, François STEFANI à Roger COHARD, Youcef TABET à Nelly GADEL, Françoise VIDEAU à François OLLEON

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'application de l'instruction M43, il convient d'affecter, par une délibération spécifique, les résultats de l'exercice en cours approuvés sur le compte administratif.

Il propose l'affectation suivante des résultats 2019 du budget annexe « Domaine skiable des 7 Laux » :

Affectation des résultats 2019	
Report du résultat de fonctionnement (002) Excédent (+) ou Déficit (-)	-38 499,72
Affectation au 1068	0,00
Reprise de l'excédent (+) ou déficit (-) d'investissement (001)	+30 207,57
Report des restes à réaliser d'investissement 2019	-321 318,75

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'affectation des résultats 2019 proposée pour le budget annexe « Domaine skiable des 7 Laux ».

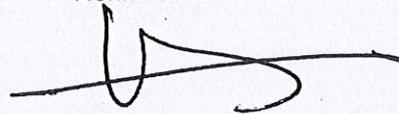
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 21 juillet 2020

Le Président,  
Henri BAILE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'HB', written over a horizontal line.